

ARRETE PREFECTORAL DU 28 FEVRIER 2017

A compter du 22 mars 2017, dans le département de Saône-et-Loire, les demandes de cartes nationales d'identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

AUTUN	BOURBON-LANCY	BUXY
CHAGNY	CHALON-SUR-SAONE	CHARNAY LES MACON
CHAROLLES	CHATENOY LE ROYAL	CLUNY
COUCHES	CRECHES-SUR-SAONE	CUISERY
DIGOIN	ETANG-SUR-ARROUX	GUEUGNON
LA CLAYETTE	LE CREUSOT	LOUHANS
MACON	MONTCEAU-LES-MINES	PARAY-LE-MONIAL
PIERRE-DE-BRESSE	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	SENNECEY-LE-GRAND
TOURNUS	VERDUN-SUR-LE-DOUBS	

A compter du 22 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport sont déposées auprès des mairies de communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

La remise de la carte nationale d'identité et du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.